

Terre-Neuve-et-Labrador		www.health.gov.nl.ca
Médicaments sur ordonnance	<p>Le Newfoundland and Labrador Prescription Drug Program offre une protection par l'entremise de cinq régimes et la province paie en dernier recours.</p> <p>Le Foundation Plan assure à 100 % les médicaments sur ordonnance admissibles pour les personnes qui en ont besoin, y compris les personnes et les familles qui touchent des prestations de soutien du revenu. Aucune demande n'est requise - une carte du Prescription Drug Program est automatiquement émise.</p> <p>Le 65Plus Plan offre une protection aux résidents âgés de 65 ans et plus qui touchent des prestations de retraite et le Supplément de revenu garanti (SRG). Les bénéficiaires paient les frais d'exécution d'ordonnance, jusqu'à concurrence de 6 \$. Aucune demande n'est requise.</p> <p>L'Access Plan donne aux personnes et aux familles à faible revenu accès à des médicaments sur ordonnance; la protection est établie d'après le revenu et la situation familiale. Une demande est requise.</p> <p>L'Assurance Plan offre une protection aux personnes et aux familles en cas de frais de médicaments extrêmement élevés. Les sommes à déboursier dépendent du revenu annuel. Les frais annuels à déboursier en contrepartie de médicaments admissibles peuvent être plafonnés à 5 %, à 7,5 % ou à 10 % du revenu familial net. Une demande est requise.</p> <p>Le Select Needs Plan offre une protection à 100 % dans le cas des médicaments associés à une maladie particulière et dans le cas des fournitures destinées aux patients ayant la fibrose kystique ou une déficience de l'hormone de croissance.</p>	
Analyses de laboratoire et tests de diagnostic	Les services aux patients hospitalisés et aux patients externes, s'ils sont fournis à l'hôpital ou dans un établissement accrédité (analyses de laboratoire, radiographies et autres méthodes de diagnostic).	
Hospitalisation	Chambre standard sans frais. Une chambre à deux lits coûte 85 \$ par jour et une chambre privée, 100 \$ par jour. (Tarifs assujettis à la loi)	
Ambulance	Les résidents qui ont besoin d'un transport en ambulance par voie terrestre à l'intérieur de la province doivent payer des frais de 115 \$ par transport. Si une escorte médicale est requise aux fins d'un transport entre deux établissements, des frais supplémentaires de 50 \$ par transport sont facturés au patient. Les résidents doivent payer des frais de 130 \$ par transport s'ils sont transportés en ambulance par voie aérienne.	
Examens de la vue	Aucune protection.	
Lentilles intraoculaires (LIO)	Les lentilles rigides standard sont remboursées une fois au cours de la vie, pour chaque œil.	
Soins dentaires	Les enfants âgés de 12 ans et moins ont droit à des obturations et des extractions de routine, à des scellements, à un examen aux six mois, à un nettoyage aux 12 mois et à une application de fluorure aux 12 mois (enfants âgés de 6 à 12 ans seulement). Pour toutes les autres personnes, certaines interventions chirurgicales pratiquées dans un hôpital sont assurées.	
Prothèses auditives	Toutes les personnes âgées de moins de 18 ans, tous les étudiants à temps plein et tous les adultes jugés incapables de payer selon l'évaluation faite par le gouvernement bénéficient d'une protection à 100 % pour les frais de prothèses auditives (à l'exclusion des piles. Aucune protection n'est offerte pour les piles).	
Soins infirmiers et soins à domicile	Des services de soutien à domicile non professionnels sont fournis dans la mesure minimale permettant de maintenir l'indépendance du bénéficiaire. Les services thérapeutiques et professionnels sous réserve de certains critères d'admissibilité.	
Physiothérapie	Sur ordonnance d'un médecin et lorsque les services sont donnés dans un hôpital.	
Chiropratique	Aucune protection.	
Podologie	Aucune protection.	
Autres services paramédicaux	Les services de réadaptation fournis dans un hôpital (ergothérapie, audiologie et orthophonie).	
Fournitures médicales	Les personnes qui remplissent certains critères d'admissibilité ont droit à des fournitures liées aux stomies, aux fournitures liées à l'incontinence, à l'oxygénothérapie, aux appareils orthopédiques, aux vêtements de compression, aux fauteuils roulants et aux ambulateurs.	
Voyage	Les factures du médecin et de l'hôpital sont payées au tarif en vigueur de la province, jusqu'à concurrence de certains plafonds quotidiens.	
<p>REMARQUES : Green Shield Canada met à jour les présents renseignements une fois par année; toutefois, les ministères de la Santé provinciaux font leur propre mise à jour. Le présent document constitue un aperçu général. Pour obtenir des renseignements plus détaillés, veuillez communiquer avec le ministère de la Santé provincial concerné. GSC n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des renseignements contenus dans ce document. Ils ne doivent être utilisés qu'à titre de référence.</p>		